

PROCÈS VERBAL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE COLOMBEY ET DU SUD TOULOUS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU : 6 MARS 2019**Nombre de conseillers en exercice : 57****Nombre de conseillers votants présents : 36 (dont 1 pouvoir)****Nombre de procurations : (2) –Monsieur Alain GRIS donne procuration à Monsieur Guy CHAMPOUGNY – Monsieur Jean-Louis OLAÏZOLA donne procuration à Madame Laurence SAINTOT****Nombre de suppléants présents ayant le droit de vote : (1) Monsieur Philippe DIDELOT donne pouvoir à Madame Catherine BARRAT****Nombre de conseillers votants : 38****Nombre de Conseillers excusés : 15****Conformément à l'art L 2121-15 du CGCT, le secrétaire de séance est nommé :****Secrétaire de séance : Patrick AUBRY****Date de convocation : 26 février 2019****Date d'affichage : 15 mars 2019**

		Titulaires et suppléants ayant droit de vote présents	Pouvoir	Suppléants sans droit de vote	Excusés	Absents	Heure d'arrivée	Heure de sortie
ABONCOURT	Joël BAUDY	X						
	Benoit RAOULT							
ALLAIN	Daniel PRIME	X						
	Rolland MILLERY	X						
ALLAMPS	Jean-François BALTARD	X						
	Yvon MONIER	X						
BAGNEUX	Germain GRANDJEAN				X			
	Bruno COURTOIS							
BARISEY AU PLAIN	Jean-Marie GERONDI					X		
	Stéphane NION					X		
BARISEYLA COTE	Christophe PASCAL	X						
	Péggy ROBSON			X				
BATTIGNY	Denis THOMASSIN	X						
	Jean COLIN			X				
BEUVEZIN	Hervé MANGENOT					X		
	Marianne BRENNET							
BLENOD LES TOUL	Jean-Louis OLAIZOLA				X			
	Martine MICHEL					X		
	Maurice SIMONIN				X			
	Laurence SAINTOT	X	X					
BULLIGNY	Alain GRIS				X			
	Bertrand DELIGNY					X		
COLOMBEY LES BELLES	Adolphe REGOLI	X						
	Annie FLORENTIN				X			
	Margot MOREL				X			
	Michel HENRION	X						
	Nathalie CROSNIER	X						
COURCELLES	Bernard SAUCY	X						
	Mickaël MATHIEU			X				
CREPEY	Andrée ROUYER	X						
	Daniel THOMASSIN	X						
CREZILLES	Patrick AUBRY	X						
	Daniel KAISER							
DOLCOURT	Jean MARCHAND					X		
	Bruno LARDIN							
FAVIERES	Christophe BLANZIN	X						
	Marie Louise HARALAMBON	X						

		Titulaires et suppléants ayant droit de vote présents	Pouvoir	Suppléants sans droit de vote	Excusés	Absents	Heure d'arrivée	Heure de sortie
FECOCOURT	David BRUGMANN					X		
	<i>Patrick THOMAS</i>							
GELAUCOURT	Michel CAPDEVIELLE					X		
	<i>Lionel GONZALES</i>							
GEMONVILLE	Alain GODARD	X						
	<i>Monique CHAROTTE</i>							
GERMINY	Patrick DETHORET	X						
	Raymond MINEL							
GIBEAUMEIX	Denis KIEFFER	X						
	<i>Catherine COLIN</i>			X				
GRIMONVILLER	Alexis BOUROT					X		
	<i>Régis BARBIER</i>							
MONT L'ETROIT	Jean-Jacques TAVERNIER	X						
	<i>Michel ROUSSEL</i>							
MONT LE VIGNOBLE	Jean-Pierre CALLAIS	X						
	Michel JEANDEL	X						
MOUTROT	Guy CHAMPOUGNY	X	X					
	<i>Bruno MULLER</i>							
OCHEY	Philippe PARMENTIER	X						
	Daniel VATTANT	X						
PULNEY	Jean-François DEZAVELLE	X						
	<i>Gérard BARTHEL</i>							
SAULXEROTTE	Céline BOUVOT					X		
	<i>Serge JACOB</i>							
SAULXURES LES VANNES	Pascal KACI					X		
	Céline FOLLEY					X		
SELAINCOURT	Francis VALLANCE	X						
	<i>Nathalie BESNOIST</i>							
THUILLEY AUX GROSEILLES	BROQUERIE Laurence				X			
	GRIS Samuel	X						
TRAMONT EMY	Philippe DIDELOT				X			
	<i>Catherine BARRAT</i>	X						
TRAMONT LASSUS	Roland HUEL	X						
	<i>Philippe VERMION</i>							
TRAMONT ST ANDRE	Xavier FLAMENT					X		
	<i>Mathieu WECKBRODT</i>							
URUFFE	José FAYS	X						
	Elisabeth DELCROIX ZAREMBA	X						
VANDELEVILLE	Claude DELOFFRE					X		
	<i>Jean-Claude CACAS</i>							
VANNES LE CHATEL	Nathalie HAMEAU KINDERSTUTH	X						
	Nathalie AUFRERE	X						
VICHEREY	Christian FRANCE	X						
	<i>Marie-Aline BONNAVENTURE</i>							

Étaient également présents : Madame Péggy WOLKI, receveur principal de Colombey - Monsieur Xavier LOPPINET – Madame Pascaline GOUERY – Madame Yvette DE ROSA

Étaient également excusés – Monsieur le Sous-préfet de Toul, Yohann TOUBANS – Monsieur le sous-préfet de Neufchâteau Benoît ROCHAS - Madame Agnès MARCHAND, Conseillère départementale.

Ordre du jour

- 1 - Validation procès-verbal du conseil communautaire du 30 janvier 2019
- 2 - Débat d'orientation budgétaire 2019③
- 3 – CC - 2019-1300 - Vote du compte administratif 2018
- 4 – CC – 2019 – 1301 - Vote du compte de gestion
- 5 – CC – 2019 – 1302 - Affectation du résultat
- 6 – CC – 2019 – 1303 – compétence sécurisation en eau potable

En préambule , le président Monsieur Philippe PARMENTIER présente les nouveaux membres du conseil communautaire de THUILLEY aux GROSEILLES , Madame Laurence BROQUERIE élue maire et Monsieur Samuel GRIS élu 1^{er} adjoint.

1 - VALIDATION PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 JANVIER 2019 a été voté à unanimité.

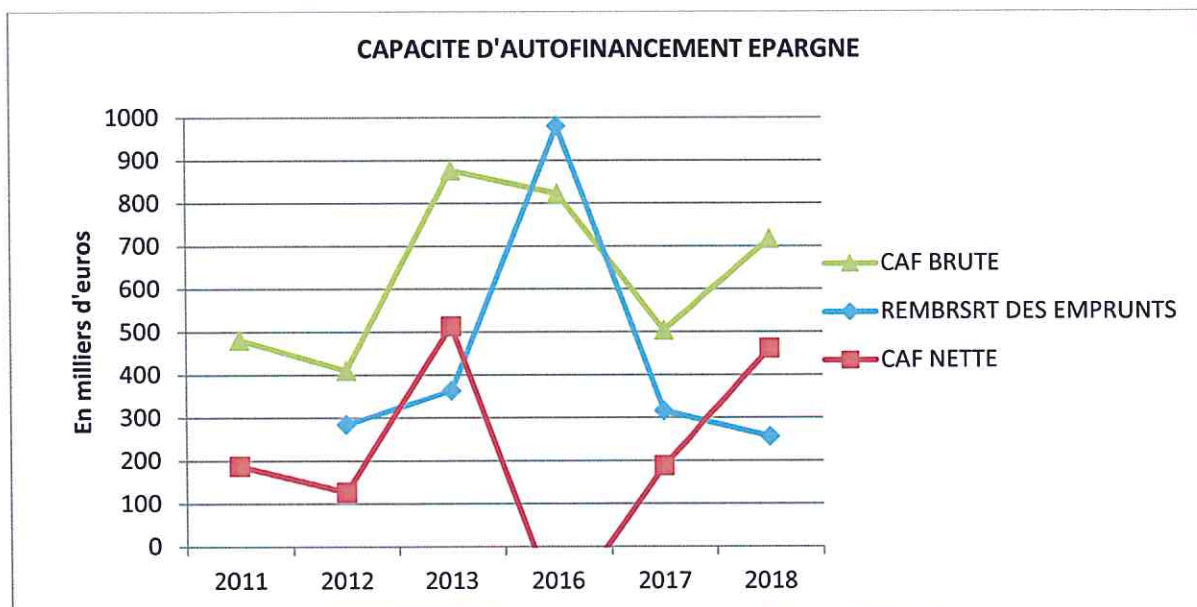
2 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019 – - Proposition de la commission finances du 25/02/2019

La loi de finances 2019

Contexte national

- Taux de croissance annuel des bases : 2,2 %.
- Stabilité de la DGF : 27 milliards d'euros
- Réforme de la dotation intercommunalité
- Modification du champ d'application de la TEOM : part incitative qui sera encouragée
- Prolongation du dispositif de création des communes nouvelles
- Création d'une nouvelle dotation budgétaire (dotation Natura 2000)
- Poursuite de la réforme de la Taxe d'Habitation (TH) : suppression progressive de 30% en 2018 et 65% en 2019, ce qui devrait concerner 80 % des ménages en France. En 2020, la TH sera dégrévée à 100% sur la base des taux et des abattements de 2017 (la contribution audiovisuelle n'est pas incluse dans l'exonération), les exonérations sont calculées en fonction du revenu fiscal de référence, L'Etat prend en charge l'intégralité des coûts de dégrèvement sur la base des taux 2017.
- Le montant du FPIC fixé à 1 milliard d'euros en 2018 sera stabilisé pour 2019 (si effort fiscal > 1) - Garantie à 85 % sur le montant 2017 si l'effort fiscal est trop faible.
- FCTVA : 16,404 % (sur les dépenses entretien des équipements et sur l'investissement) fera l'objet d'une réforme en 2020
- Les valeurs des locaux autres que professionnels sont revalorisées automatiquement en fonction du dernier taux d'inflation constaté (soit 1,4%)
- Mise en place du Prélèvement à la Source
- Exonération des heures supplémentaires (sur les cotisations salariales d'assurance vieillesse de base et de retraite complémentaire)

Situation financière de la communauté de communes

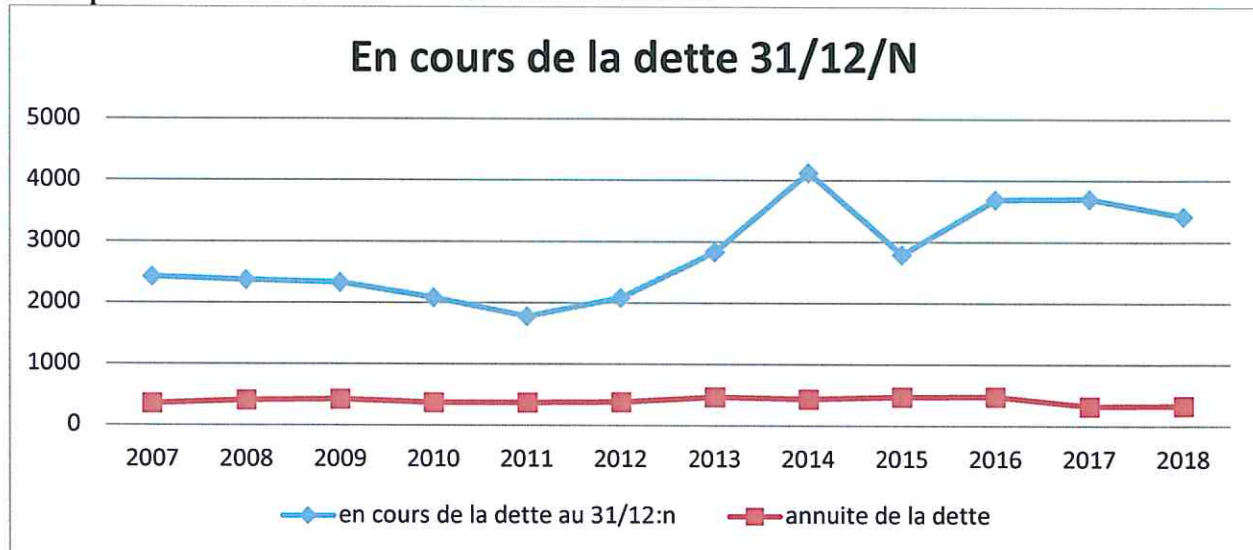


	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
CAF BRUTE	481	410	877	957	867	823	504	697
REMBRST DES EMPRUNTS		284	363	334	338	980	316	256

CAF NETTE	187	126	513	622	529	-157	188	441
-----------	-----	-----	-----	-----	-----	------	-----	-----

CAF brute = recettes de fonctionnement - dépenses de fonctionnement (y compris intérêts des emprunts). Soit la part des ressources propres destinées à financer la section investissement (et notamment le remboursement du capital de la dette).
CAF nette = CAF brute – le remboursement du capital des emprunts. La CAF nette 2018 est en progression, 2 nouveaux emprunts contractés en 2017 et remboursés à compter du 1er trim 2018 (pour la maison médicale et l'extension de l'EPHAD). Des prêts sont arrivés à échéance en fin 2017 : Prêt Crédit mutuel Relais Fermier, Dexia (03/01- MARPA) , DEXIA (01/03 Marpa) et en cours d'année DEXIA (03/03) en juillet 2018 . Les marges de manœuvre de 2018 dégagées permettent de lancer un programme d'emprunt pour 2019 afin de financer les programmes de travaux, l'autofinancement de la collectivité en 2018 est satisfaisant, et dépasse le remboursement des emprunts,

Les emprunts



ANNEES	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
En cours de la dette au 31/12/N K€	2424	2368	2331	2081	1778	2081	2828	4124	3787	3689	3698	3417
Annuité de la dette K€	360	409	425	375	375	384	469	439	474	480	323	332

La dette

- Les effets des nouveaux emprunts
 - ✓ 2 prêts auprès de la BPALC à 1.2% sur 15 ans : 320 000 € et 150 000 € soit une annuité de 35 000 €
 - ✓ Prêt social RSI à taux 0 % : 250 000€ (EPHAD-RSI) soit une annuité de 20 800 € qui démarrera en 2019
- En cours de la dette au 31 12 2018 : 3 417 K€
- Capacité de désendettement : 5 ans

La stratégie financière

Lors du DOB 2017 et dans le cadre de l'étude financière prospective : une proposition d'augmentation du produit fiscal de 100 000 € durant 3 ans avait été mise au débat pour :

- faire progresser l'effort fiscal pour se rapprocher de la moyenne(1) (*en 2018 - EFA:0,96*)
- faire face aux baisses des dotations de l'Etat et des partenaires,
- ne pas dépasser une capacité de désendettement à 6 -7 années,
- atteindre des fonds de roulement à hauteur de 45 jours,
- ne pas dégrader notre CAF annuelle,

- continuer de conduire des projets d'investissement et de développement des services

PROPOSITION DOB 2019 : Maintenir la stratégie fiscale et augmenter le produit fiscal de 100 000€ en 2019

Attribution de compensation et nouvelles compétences

Pour rappel depuis 2017, le conseil communautaire a approuvé :

- la baisse de l'attribution de compensation de 5% des communes de la communauté de communes qui se caractérisaient par un potentiel financier par habitant supérieur de plus de 20% au potentiel financier par habitant moyen des communes du territoire.
- En 2019 : l'intégration de la compétence fourrière animale au 01/01/2019 a fait l'objet d'une diminution des attributions de compensation pour l'ensemble des communes (total de la prestation avec la SAS SACPA : 10 230€), prise en charge à 50 % par la CC et 50 % par les communes

Montant total des attributions de compensation versées aux communes en 2019 : 256 640 €

Montant total de la fiscalité reversée par les communes 2019 : 210 232 €

Attribution de compensation et fonds de concours

PROPOSITIONS DOB 2019 : Augmenter en 2019 le Fonds de concours suivant les mêmes règles que les années précédentes :

- Répartition du tiers de l'augmentation du produit fiscal attendu en 2019 : 33 000€
- Baisse cumulée de 5% des AC depuis 2017 avec prise en compte du financement de la compétence fourrière animale

Soit un fonds de concours 2019 réévalué avec la baisse 5 % des AC pour les communes concernées et en tenant compte de la réévaluation des AC suite au transfert de charges (compétence fourrière animale) : **130 000 €**

Pour rappel

En 2017 : 36 375 €

En 2018 : 91 200 €

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

	OBSERVATIONS
CHARGES COURANTES	<u>LES PRINCIPAUX POSTES :</u>
LES PRESTATIONS EXTERIEURES (Covalom, fourrière animale, cours d'eau)	<p>Estimation totale BP 2019 à 1 100 000€</p> <p>En attente du bilan définitif de la COVALOM en 2018 : montant de la prestation à hauteur de 1 015 000€</p> <p>Maintien la prestation avec l'EBE pour l'animation du comité local et le parc matériel pour un montant de 40 000€</p> <p>En 2019: nouvelle prestation avec la SACPA pour la compétence fourrière animale (10 230€), prestations pour entretiens des cours d'eau (estimation à 12 600€)</p>

REMUNERATIONS DIVERSES	Estimation BP 2019 : 180 000€ Animations culturelles, musique et théâtre, 2ème édition du Festival du conte - Animations estivales de la base de loisirs (nouveautés avec parcours aquatique, escape game, journées ado) + vidéosurveillance - Prestations pour l'entretien des cours d'eau sur l'Aroffe (Gibeumeix et Uruffe) - Animations pour le développement social et l'emploi, petite enfance. - Animations ENS avec LOANA financées à 80 % - Plan Climat Energie : en partenariat avec le Pays Terres de Lorraine - OCLD : stagiaire pour l'ingénierie
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	Estimation BP 2019: Reliquat 2017+2018 des accès déchetterie pour la CC Vaucouleurs: + 30 000€ Maintien des versements auprès des organismes pour prestations : SMGT (104 576 € + 1000€ par rapport à 2018) TDLU: suite à la reprise de 2 chefs de mission URBANISME ET HABITAT pour réaliser les prestations animation OPAH et animation du PLUI (cotisation en baisse et estimée à 55 156€)
COTISATIONS	Adhésions diverses aux organismes : Maison du Tourisme (24 000€), SDAA, Citoyens et Territoires, Missions Locales (18 431€), Scot (12 550€) Pays Terres de Lorraine (20 025€), hausse de cotisation à l'EPTB soit 17 250 € (1,5€ / hab en 2019 contre 1€ en 2018),

	OBSERVATIONS
CHARGES COURANTES	
ETUDES	Estimation BP 2019 à 170 000€
<i>Dont Etude sur les communes non assainies SOLDE</i>	Fin de l'étude sur l'assainissement non collectif (18 500 € à solder en 2019) et versement du reliquat à la charge des communes (déduction faite des subventions 90 000€)
<i>Compétence eau</i>	Etude lancée sur la prise de compétence eau /assainissement (100 000 € lancement fin 2018)
<i>Economie (Etude Sarazinière avec MMD 54 , étude sur la création d'une légumes, malterie)</i>	Estimation à 41 000 € - Financement LEADER sollicité
<i>Territoire OCLD</i>	Étude plan massif (1500 €)
<i>Etude sur le Plan Climat Energie</i>	Le Pays Terres de Lorraine engage un programme sur le PCE sur l'ensemble du territoire (10 000€)

	DEPENSES ESTIMEES BP 2019	OBSERVATIONS
CHARGES DE PERSONNEL	1 350 000 €	+3,6% par rapport au BP 2018 : rifseep, nouvelle MNT, création de poste (1 ingénieur, 2 adjoints techniques , 1 rédacteur fin 2019) , Le poste mis à disposition par le Syndicat de la Bouvade pour le suivi de la compétence assainissement non collectif : 22 500€
CHARGES FINANCIÈRES	96 000€	1ere année de remboursement du prêt RSI /MARPA , lancement de nouveaux emprunts pour le programme investissement 2019,
AC- DOTATION COMPENSATION	257 000€	Diminution suite au transfert de charges et diminution de 5%
FNGIR	806 000€	Pas de modification
SUBVENTIONS	300 000€	Culture et sport : soutiens aux associations , aide à la création artistique (médiation culturelle) , jeunesse, CAJT (+ solde 2018), écoles de musique Actions sociales : GIP Grandir et Bien Vieillir (147 000€), ADMR, ADCC, ergothérapeute, mobilité et santé
FONDS DE CONCOURS	130 000€	PROPOSITION 130 000 € DU FONDS DE CONCOURS
SDIS	231 000€	Paieement de la cotisation par la CC en lieu et place des communes
AUTRES CHARGES	70 000€	(indemnités élus, pertes pour créances irrécouvrables, cotisations patronales des élus)

Les principales évolutions concernant les mouvements de personnel

- EMPLOI et INSERTION :
 - fin du contrat de l'animateur emploi en juillet 2019 (à renouveler)
- TECHNIQUE :
 - Recrutement 2 postes besoin saisonnier adjoint technique (STI communes) pour remplacer en fin d'année 1 départ en retraite et 1 congé maladie
 - Création poste ingénieur (AMO)
 - Recrutement poste non permanent de technicien pour remplacer 1 départ en retraite (suivi technique et contrats entretien bâtiment)
- MOYENS GENERAUX:
 - Création poste adjoint administratif (titularisation) en secrétariat
 - Transformation adjoint administratif en rédacteur (après concours fin 2019)

LES REMPLACEMENTS

TECHNIQUE : remplacement suite à mutation du technicien bâtiment (remplacement par voie de détachement) à partir de juillet

BASE DE LOISIRS: Fin du contrat de l'animateur BDL (novembre 2019) à renouveler (suite à disponibilité pour 3 ans du titulaire du poste)

ACTIVITES SAISONNIERES BASE DE LOISIRS: (3 mois)

- 3 postes maîtres nageurs à TP
- 3 postes en administratif dont 1 à temps plein
- 1 poste en entretien et nettoyage

PROPOSITION DE RECETTES EN 2019 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE GESTION COURANTES	ESTIMATIONS BP 2019
<i>Dont services aux communes et syndicats et AMO</i>	Contrats en cours avec Gibeameix et syndicat scolaire Ochey Moutrot, et Mont le Vignoble, poursuite des contrats avec les STEP
<i>Dont entrées base de loisirs et redevance culture</i>	Estimation des recettes de la base de loisirs très variables en fonction des conditions météo : 30 000 € Le remboursement des communes pour les spectacles 15 000 € (spectacles en salle et sur le territoire)
<i>Dont remboursement de charges locatives</i>	Idem en 2018 : 120 000€
<i>Dont remboursement communes pour l'étude assainissement non collectif</i>	90 000€
<i>Dont mise à disposition du GIP Grandir et Bien vieillir</i>	43 000 € (déduction faite de la subvention CAF)
<i>Dont Redevance spéciale</i>	31 200€

BP 2019 ESTIMATIONS DES RECETTES FISCALES	OBSERVATIONS
<i>Impôts directs</i>	Sur la base d'une augmentation du produit fiscal de 100 000 €
<i>CVAE+TASCOM</i>	
<i>FPIC</i>	Estimation à 115 000€
<i>IFER</i>	40 000€
<i>TEOM</i>	SANS HAUSSE DE LA FISCALITE : 960 000€
<i>AC REVERSEE</i>	210 000€
<i>Taxe séjour et divers</i>	7 000€

SUBVENTIONS / DOTATIONS	ESTIMATIONS BP 2019
DGF	Maintien du montant de la DGF grâce aux prises de nouvelles compétences et aux transferts de charges : 538 000 € (estimations AMF)
ETAT	Contrats aidés 160 000€ ANAH 2017+2018: 31 000€ + 37 000€
REGION	15 000 € (OCLD 2018/2019)
DEPARTEMENT	35 000€ (BDL, ENS)+ 20 000€ (OCLD)
COLLECTIVITES	Fin des remboursements des CC suite aux retraits des communes Sexey aux Forges et Villey le sec
EUROPE	Reliquat FSE 2017+2016: 34 000€
ORGANISMES	Agence de l'eau (solde étude assainissement non collectif : 80 000€), animations ENS (10 000€)ADEME, eco organismes Fondation France (OCLD: 20 000€)
Allocations exonérations	50 000€
LOYERS (eco et habitat)	550 000€ (y compris le loyer de la maison médicale sur 12 mois)

REPORT DE FONCT: 789 370 ,21 €

PROJETS 2019 – SECTION D'INVESTISSEMENT

	NOUVELLES PROPOSITIONS INVESTISSEMENTS	RECETTES
ECONOMIE/ TOURISME	1. EN PRAVE = € 2. SARAZINIERE = 100 000€ 3. BAT MIELLERIE BATTIGNY = 300 000€ (+RAR) <i>(ouverture des plis en mars 2019)</i> 4. MALTERIE: 10 000€ 5. FIBRE OPTIQUE convention numerique : programme sur 5 ans 2019/2023 : 550 000€ SOIT 110 000€ PAR AN 6, LE RELAIS VANNES LE CHATEL: 25 000€ 7. DIVERS ECO : LA GARENNE (aménagement piéton) : 10 000€ 8. LE BATIMENT LA FABRIQUE: 260 000 € (désamiantage + désenfumage) 9. TOURISME BUNGALOW pour hébergement des maîtres nageurs : en cours évaluation : 27 000€ CUISINE du RESTAURANT DU LAC : 37 000€ (remplacement <i>ancien équipement)</i> EQUIPEMENTS DIVERS BDL (chaise de surveillance, jeux) : 10 000€	1. Vente du terrain pour entreprise : € 3. SUBV: CD54 : 25 000€ DETR: 75 000€ FSIL: 50 000€ 8. Subv LA FABRIQUE : FSIL : 88 300€ ADEME: 103 740 €

	NOUVELLES INVESTISSEMENTS	PROPOSITIONS	RECETTES
HABITAT URBANISME /	<ol style="list-style-type: none"> 1. AMELIORATION HABITAT LOGT = 10 000€ 2. PLUI= 195 000 € 3. AMELIORATION HABITAT (FACADES et OPAH)= 28 000€ + RAR 		SUBVENTIONS : EDF /TEPCV : 16 000€
SOCIAL	<ol style="list-style-type: none"> 1. MAISON MEDICALE = solde maîtrise d'œuvre 2. CRECHE FAVIERES = 160 000€ 3. CRECHE COLOMBEY : 350 000€ 		<ol style="list-style-type: none"> 1 Solde SUBV maison médicale (RAR) DETR : 99 789 € FEADER : 211 915 € CD54 : 14 023 € FNADT : 20 000€
COURS D'EAU	<ol style="list-style-type: none"> 1. BOUVADE =56 000 € + RAR (<i>travaux ont démarré avec SWE</i>) 2. AAR: 280 000€ (<i>en cours de notification mars 2019</i>) 3. Régularisation du récepteur STEP Blénod: 24 000 € 		<ol style="list-style-type: none"> 1.SUBV : 80% 2. SUBV: 80 % 3. SUBV: 80 %
DECHETS MENAGERS	<ol style="list-style-type: none"> 4. 1. DECHETTERIE= 30 000 € solde (RAR) 		<ol style="list-style-type: none"> 5. 1. SUBV (RAR) = 229 236 €
TECHNIQUE et MOYENS GENRAUX	<ol style="list-style-type: none"> 1. SIEGE COMMUNAUTAIRE / MAISON DES SERVICES = 4 015 000 € SUR 4 ANS : <i>lancement d'un jury pour la maîtrise d'œuvre, délibération du jury en mai 2019, candidat retenu en juin 2019</i> 2019: 278 000 € (<i>phase choix du maître d'œuvre et études pré opérationnelles</i>) 2020 : 2 115 000€ (<i>démarrage chantier</i>) 2021 : 1 337 000€ (<i>poursuite du chantier</i>) 2021 : 285 000€ (<i>solde</i>) · MATERIEL PARC : 5 000 € · MAT INFO = 13 000 € · MATERIEL INSERTION (remorque)= 8 000 € · MATERIEL TECHNIQUE (+ véhicule utilitaire) = 30 000€ · MATERIEL ADMINISTRATIF = 10 000 € 		<p>Subvention en cours de négociation</p> <p>Réalisation EMPRUNT pour financer en partie : 300 000€</p>
	COMPTE DE RESULTAT 2018 REPORT C/1068 (277 919 €) + VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (789 370 €) - SOLDE SECTION INVESTISSEMENT CLOTURE (- 265 900€)		

PROPOSITIONS DE LA COMMISSION FINANCES

1. Maintenir un niveau de service et d'investissement pour le territoire : le financement de la fibre optique à hauteur de 110 000 € pour le déploiement de la fibre optique pour tous les ménages et les entreprises pendant 5 ans,
2. Augmentation des taux d'imposition pour un revenu fiscal de + 100 000€
3. Reconduire le dispositif de réduction de 5% des attributions de compensation pour les communes dont le potentiel financier par habitant est supérieur de plus de 20% au potentiel financier par habitant moyen des communes du territoire (ABONCOURT, ALLAIN, ALLAMPS, GEMONVILLE, VICHÉREY) pour abonder le fonds de concours
4. Redistribuer (via le fonds de concours) aux communes 1/3 de l'augmentation des impôts soit 33 000 €
5. Augmenter le fonds de concours à destination des communes : 130 000€ en 2019

Le conseil communautaire, après en avoir débattu,

PREND ACTE du DOB 2019 tel que présenté par la Vice-Présidente

APPROUVENT les propositions présentées dans le Débat d'Orientation Budgétaire 2019 permettant de construire la maquette budgétaire 2019 qui sera présentée lors du prochain conseil communautaire.

3 – CC - 2019-1300 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le Conseil Communautaire est réuni sous la Présidence de Mme Nathalie HAMEAU, Vice-Présidente, celle -ci propose la lecture du compte administratif 2018, le compte de gestion 2018 et l'affectation du résultat à la section investissement :

Résultat de l'exercice 2018**FONCTIONNEMENT**

Dépenses : 5 689 788.85€

Recettes : 6 085 715.85 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 1 812 232.11 €

Recettes : 1 506 550.85 €

Résultat de l'exercice de fonctionnement = 395 927.00 €

Résultat de l'exercice d'investissement = - 305 681.26 €

Restes à Réaliser de l'exercice = - 12 014.57 €

Situation au 31 décembre 2018 – compte de gestion 2018 – selon tableau récapitulatif en annexe

Déficit d'investissement des exercices précédents reportés = 39 776.68 €

Résultat d'exécution (investissement) de l'exercice 2018 = - 305 681.26€

Résultat de clôture de la section d'investissement 2018 = - 265 904.58€

Reste à Réaliser (investissement) = - 12 014.57

Excédent de fonctionnement sur exercices précédents = 671 362.36 €

Résultat de l'exercice 2018 = 395 927 €

Résultat de clôture de la section de fonctionnement 2018 = 1 067 289.36€

Besoin de financement de la section investissement = - 277 919.15 €

Affectation du Résultat au compte 1068 = 277 919.15 € (RI 1068)

Résultat de Fonctionnement à reporter = 789 370.21 € (RF 002)

Le vote à bulletin secret n'est pas demandé par les élus conformément à l'art L2121-20 du CGCT

Le président Monsieur Philippe PARMENTIER est sorti de la salle et n'a pas participé au vote

Après avoir délibéré les membres du Conseil Communautaire et après le passage au vote

Résultat du vote

Nombre de votants : 37

Abstentions - 0

Contre 0

Pour : 37

APPROUVENT le COMPTE ADMINISTRATIF 2018 tel que présenté par la Vice-Présidente

4 – CC – 2019 – 1301 - VOTE DU COMPTE DE GESTION

Le Conseil Communautaire est réuni sous la Présidence de Mme Nathalie Hameau Kinderstuth , Vice-Présidente, après s'être fait présenter les décisions modificatives, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par la Trésorière de Colombey les Belles, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, Mme Nathalie Hameau Kinderstuth, Vice-Présidente, présente le compte administratif 2018, le compte de gestion 2018 et l'affectation du résultat à la section investissement.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que la trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1 – statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2 – statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

3 – statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Le vote à bulletin secret n'est pas demandé par les élus conformément à l'art L2121-20 du CGCT

Après avoir délibéré les membres du conseil communautaire ont voté à unanimité

NOMBRE DE VOTANTS : 38

OUI : 38 NON : 0 ABSTENTION : 0

Après avoir délibéré les membres du Conseil Communautaire

VALIDENT le COMPTE DE GESTION 2018

AUTORISENT le Président à signer le COMPTE DE GESTION 2018

5 – CC – 2019 – 1302 - AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Communautaire est réuni sous la Présidence de Mme Nathalie HAMEAU KINDERSTUTH, Vice-Présidente qui rappelle la situation à la fin de l'exercice 2018 constatée lors du vote du compte administratif 2018 et considérant le résultat de fonctionnement et le résultat d'investissement (y compris les restes à réaliser), propose d'affecter le résultat en section d'investissement de la manière suivante :

Report d'investissement de l'exercice précédent = 39 776.68 €
 Résultat d'exécution (investissement) de l'exercice 2018 = - 305 681.26€
 Résultat de clôture de la SI 2018= -265 904.58€
 Reste à Réaliser (investissement) = - 12 014.57€
 Résultat de l'exercice 2018= 395 927 €
 Résultat de clôture de la SF 2018 =1 067 289.36€

Besoin de financement de la section investissement = - 277 919.758€

Affectation du Résultat au compte 1068 = 277 919.15 €

Résultat de Fonctionnement à reporter = 789 370.21€

Il est proposé aux élus d'affecter le résultat 2018 de la manière suivante :

Dépenses d'investissement :

001 Recettes d'investissement reporté BP 2019 = - 265 904.58 (DI 001)

Recettes de fonctionnement :

002 excédent de fonctionnement reporté BP 2019 = 789 370.21€

Recettes d'investissement :

1068 reprise de l'excédent BP2019= 277 919.15€

Le vote à bulletin secret n'est pas demandé par les élus conformément à l'art L2121-20 du CGCT

La Vice-Présidente procède au vote :

Après avoir délibéré les membres du conseil communautaire

VALIDENT l'affectation du résultat au BP 2019 pour un montant de 277 919.15€ en SI par l'émission d'un titre au c/ 1068**6 – CC – 2019 – 1303 – COMPETENCE SECURISATION EN EAU POTABLE**

- Considérant les difficultés d'approvisionnement en eau potable de certaines communes et les demandes d'aides de la part des maires ou présidents de syndicats,
- Considérant la loi du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes
- Considérant l'instruction ministérielle du 28 août 2018
- Considérant la sollicitation de la communauté de communes vers le sous-préfet le 11 septembre 2018 afin d'obtenir des éclaircissements concernant les textes ci-dessus et la réunion en sous-préfecture le 21 septembre 2018 afin que les services de l'Etat comprennent bien le questionnement de la communauté de communes
- Vu la réponse préfectorale reçue le 26/02/2019 annexée à cette délibération
- Vu l'étude de sécurisation initiée par la Communauté de Communes et rendue en 2017

Le Président rappelle le contexte de la loi NOTRe qui impose le transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes au 1^{er} janvier 2020, avec la possibilité d'un report au 1^{er} janvier 2026 si une minorité de blocage des communes s'exprime.

Il fait état des difficultés d'approvisionnement en eau sur plusieurs communes du territoire, et des craintes que cela se reproduise au vu de la faible pluviométrie des 9 derniers mois. Il rappelle également, d'une part la création d'un syndicat de sécurisation en eau potable sur une partie de la communauté de communes et d'autre part de la réalisation d'études sur le reste du territoire. Or la sécurisation en eau doit se penser à une échelle supra communale afin que les communes ayant des ressources importantes puissent fournir les autres en période d'étiage, en cas de rupture de conduite ou en cas de pollution de points de production. Au vu de la difficulté à effectuer ces travaux, et à la fenêtre de temps très limitée permettant le transfert de cette compétence (voir courrier du Préfet), le Président propose que la compétence "sécurisation de l'approvisionnement en eau potable" définie comme "création, réalisation et entretien des canalisations exempts de branchement alimentant des particuliers et ne desservant aucun ouvrage de lutte contre l'incendie, qui permettent le transfert et la vente d'eau potable vers au moins un distributeur d'eau potable distinct de lui " soit transférée à la communauté de communes.

Cette compétence sera inscrite dans les statuts au titre des compétences facultatives.

Comme cela est écrit dans le courrier du Préfet, le Président rappelle que ce transfert ne retire pas aux communes la possibilité de s'opposer au transfert obligatoire de la compétence "eau" au 1^{er} janvier 2020.

Le Président procède au vote. Le vote à bulletin secret n'est pas demandé par les élus conformément à l'art L2121-20 du CGCT

Le Président prononce les résultats :

Résultat du vote :

Nombre de votants : 38

Pour : 33 - Contre : 0 - Abstention : 5

Après le passage au vote, et après en avoir délibéré, les conseillers communautaires

APPROUVENT les modifications statutaires de la Communauté de Communes pour le transfert de compétence "sécurisation de l'approvisionnement en eau potable" définie comme "création, réalisation et entretien des canalisations exempts de branchement alimentant des particuliers et ne

①

desservant aucun ouvrage de lutte contre l'incendie, qui permettent le transfert et la vente d'eau potable vers au moins un distributeur d'eau potable distinct de lui" .

APPROUVENT l'inscription de cette compétence dans les statuts au titre des compétences facultatives.

APPROUVENT les nouveaux statuts définis avec cette compétence

AUTORISENT le Président à notifier la présente délibération à l'ensemble des Maires des communes membres de la Communauté, afin que les conseils municipaux puissent se prononcer sur les modifications statutaires de la Communauté conformément à la réglementation avant le 30 juin 2019.

Ordre d'arrivée des délibérations de la séance

CC - 2019-1300 - Vote du compte administratif 2018

CC - 2019 - 1301 - Vote du compte de gestion

CC - 2019 - 1302 - Affectation du résultat

CC - 2019 - 1303 - compétence sécurisation en eau potable

Levée de séance 23 h 45

